

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL594

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 11, substituer à la quatrième occurrence du mot :

« de »

les mots :

« prévues à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.